

Plan établi sur la base des données cadastrales du 03.11.2022, fournies par le bureau Jaquier Pointet SA, ingénieurs géomètres brevetés à Yverdon-les-Bains.

Authentifié le : 05.12.2022

Signature : 



# PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL



## Plan fixant la limite des constructions

Echelle 1 : 1'000

Mars 2022

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 25 août 2020

Atteste, le Syndic :  La Secrétaire : 

Soumis à l'enquête publique

du 2 septembre 2020 au 1er octobre 2020

Atteste, le Syndic :  La Secrétaire : 

Approuvé par la Municipalité

dans sa séance du 28 février 2022

Le Syndic :  La Secrétaire : 

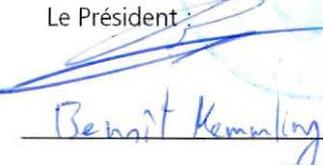
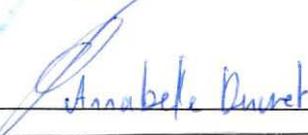
Soumis à l'enquête publique complémentaire

du 5 mars 2022 au 5 avril 2022

Le Syndic :  La Secrétaire : 

Adopté par le Conseil général

dans sa séance du 10 octobre 2022

Le Président :  La Secrétaire : 

Approuvé par le Département compétent

Lausanne, le : **- 8 NOV. 2023**

La Cheffe du département :  

Entré en vigueur le : **26.04.2024** entré en vigueur sur tout le périmètre, à l'exception de la parcelle n° 323  
**29.08.2024** entré en vigueur sur la parcelle 323



Jaquier Pointet SA  
Géomètres brevetés

Rue des Pêcheurs 7  
Case postale  
1401 Yverdon-les-Bains

024 424 60 70  
info@japo.ch  
www.japo.ch

### LÉGENDE

 Limite de commune

#### Limites des constructions

 Limite des constructions existante maintenue approuvée le 10 décembre 2003

 Limite des constructions nouvelle

 Limite des constructions radiée approuvée le 10 décembre 2003

 Limite des constructions secondaires nouvelle